

Les pistes pour mieux encadrer les visas humanitaires

Le scandale des visas humanitaires a mis en lumière deux dérives du système : la première est l'absence de vérification quant aux conditions de sélection des personnes ; la seconde est une forme d'arbitraire, dans la mesure où une demande de visa n'a de chance d'aboutir qu'à condition de passer par un intermé-

diaire bien introduit. Une première salve d'auditions est prévue ce mardi à la Chambre pour faire le point sur le système. Deux textes ont également été déposés par Ecolo-Groen et le CDH pour cadrer l'octroi de ces visas. Les verts proposent d'instaurer un contrôle parlementaire sous forme d'un rapport annuel du ministre de-

vant les députés. Les demandes ne pourraient être faites que par le requérant directement ou via une organisation dont l'action serait cadrée par une convention. Des propositions qui rejoignent globalement le texte déposé par le CDH. ■

Quel cadre pour les visas ?

MIGRATIONS Les propositions politiques pour réformer le système

- ▶ Les premières auditions commencent mardi à la Chambre.
- ▶ Rapport au Parlement, conventions-cadres... certains groupes politiques ont mis des propositions sur la table.

La première salve d'auditions prévues ce mardi à la Chambre devrait être l'occasion de faire un peu le clair sur le système des visas humanitaires. Le directeur de l'Office des étrangers, Freddie Roosemont, le commissaire général aux réfugiés et aux apatrides, Dirk Van den Bulck, et des représentants de Myria seront entendus par les députés, qui devraient se fonder sur ces expertises pour évaluer les procédures actuelles. Certains groupes politiques, cela dit, n'ont pas attendu pour mettre sur la table leurs propositions pour cadrer l'octroi de visas humanitaires. Deux textes ont d'ailleurs été déposés, respectivement par Ecolo-Groen et le CDH.

L'enjeu de ces réformes tient à trouver un équilibre entre deux impératifs a priori antagonistes : pouvoir discrétionnaire et transparence. Le premier donne à l'Etat une marge de manœuvre pour gérer l'exception, en l'occurrence faire venir en Belgique des

personnes n'entrant pas dans le cadre fixé par la loi. Le second est nécessaire pour avoir un minimum de contrôle sur les procédures.

Le scandale des visas humanitaires a montré deux dérives résultant de l'opacité du système : l'absence de vérification quant aux conditions de sélection des personnes - de l'argent était-il extorqué ? ; et, une forme d'arbitraire, dans la mesure où une demande de visa n'avait de chance réelle d'aboutir qu'à condition de passer par un intermédiaire bien introduit. Le cas médiatisé des demandes rejetées de deux familles d'Alep, en 2016-2017, marque un contraste saisissant. Un des couples était chrétien, le mari ayant fait état de persécution et de torture du fait de son appartenance religieuse. Ni le couple ni son avocat n'avaient alors connaissance d'une voie d'accès parallèle pour les chrétiens via les filières des « opérations de sauvetage ».

« De la clarté et du contrôle »

« On veut de la clarté, de la transparence et du contrôle », résume Veronique Waterschoot (Ecolo). Mais pas question de graver dans le marbre des critères qui risqueraient de s'avérer excluants, précise le texte d'Ecolo-Groen. Pas question non plus d'ouvrir un nouveau droit d'accès au territoire. Les verts proposent

d'instaurer un contrôle parlementaire via un rapport annuel du ministre devant les députés. Exit les intermédiaires, si bien intentionnés soient-ils, les demandes ne pourraient désormais être faites que par le requérant directement ou via une organisation ou association accréditée par le Roi et dont l'action serait cadrée par une convention (sur le modèle de ce que St Egidio a fait dans le cadre de son programme de réinstallations). Dernier point : chaque décision devrait être dûment motivée.

Des propositions qui rejoignent globalement le texte déposé par le CDH, excepté sur l'obligation de motiver les décisions. « Il faut faire attention à ne pas créer une usine à gaz en alourdissant la procédure, nuance Georges Dallemagne. Le gouvernement doit avoir la possibilité d'agir rapidement. »

Chez Ecolo, on insiste : le texte est une base de travail. Même recherche de compromis pour le CDH qui a soumis son texte à co-signature. Le SPA préfère attendre la fin des auditions pour parler réforme, l'idée serait d'instaurer un véritable système de parrainage citoyen sur le modèle canadien. Les personnes soucieuses de faire venir des réfugiés s'engageraient à leur prise en charge, tandis que le HCR s'occuperait d'effectuer un « screening » de vulnérabilité complet des candidats. ■

LORRAINE KIHIL

DIPLOMATIE**Kucam reçu à Beyrouth « à la demande du cabinet »**

Plusieurs députés souhaitent entendre le consul belge de Beyrouth dans le cadre des auditions parlementaires afin d'obtenir des clarifications sur les agissements et le mandat de Melikan Kucam au Liban : comment un conseiller communal malinois avait-il pu agir si aisément auprès des services diplomatiques ? Contact a donc été pris avec le cabinet Reynders, tandis que la

conférence des présidents devait encore accorder un budget pour le déplacement depuis Beyrouth. Le Parlement va pouvoir s'épargner la dépense. Dans une réponse adressée aux parlementaires, à laquelle *Le Soir* a eu accès, le cabinet du ministre des Affaires étrangères prévient, pas pressé : « *Le conseil ne se trouve pas en Belgique pour l'instant. Nous lui demanderons quand il sera de passage dans les mois qui viennent.* » Et d'apporter des précisions. « *Notre consul a reçu M. Kucam une seule fois, à la demande du cabinet Asile et Migration.* » Le conseiller

N-VA, qui aurait fait venir 220 personnes selon Theo Francken, accompagnait alors deux groupes. La procédure s'organisait ainsi : le consulat recevait de l'Office des étrangers une liste de noms pour lesquels il était prié de délivrer des visas. Un « *accompagnateur* », informé par le cabinet de la date fixée pour les formalités administratives, se présentait le jour J avec le groupe concerné. C'est lui que le consulat appelait une fois les visas délivrés pour récupérer les passeports « *dans un souci d'organisation pratique* ».

L.K.